

APPEL À PROJETS :

**Participation au défilé de Carnaval 2023 de la
Ville de Strasbourg**

CONTEXTE :

Après une édition annulée suite à un météo capricieuse (2019), deux défilés annulés lié à l'arrivée du COVID-19 (2020 et 2021) et une édition contrainte dû à la crise sanitaire (2022), le Carnaval sera proposé en 2023 par la Ville de Strasbourg sous la forme d'une cavalcade.

Celle-ci aura lieu le **dimanche 26 mars 2023**. Les structures locales peuvent faire acte de candidature afin d'intégrer la grande cavalcade organisée en centre-ville.

ENJEUX & OBJECTIFS :

Le carnaval de Strasbourg est un moment attendu de tous, car il s'agit de la sortie de l'hiver, du retour des beaux jours et surtout de moments de partages, de retrouvailles sur l'espace public. Le temps d'un dimanche, les rues de la Ville de Strasbourg se parent de couleurs festives grâce à des groupes costumés et de musiques entraînant qui font rêver petits et grands enfants.

Pour cette nouvelle édition, la Ville de Strasbourg souhaite faire de cette cavalcade un moment familial et festif sous la forme d'une déambulation colorée et rythmée.

Les objectifs de cette édition sont :

- Générer un moment collectif festif ;
- Susciter l'imaginaire ;
- Créer de l'émotion ;
- Faire participer les strasbourgeois au défilé.

NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES:

Le cortège proposera une dynamique entraînant autour d'objets roulants ou volants, personnages costumés à pied et musiques entraînant. C'est pourquoi, nous attendons des propositions visuelles et colorées qui suscitent la curiosité, l'émerveillement, et jouent avec le public pour faire de ce rendez-vous un moment de fête et partage, tout en y développant l'imaginaire, la rêverie et l'humour.

Les candidats sont invités à proposer des animations festives s'adressant au plus grand nombre, et particulièrement au public familial.

La proposition générale pourra comprendre :

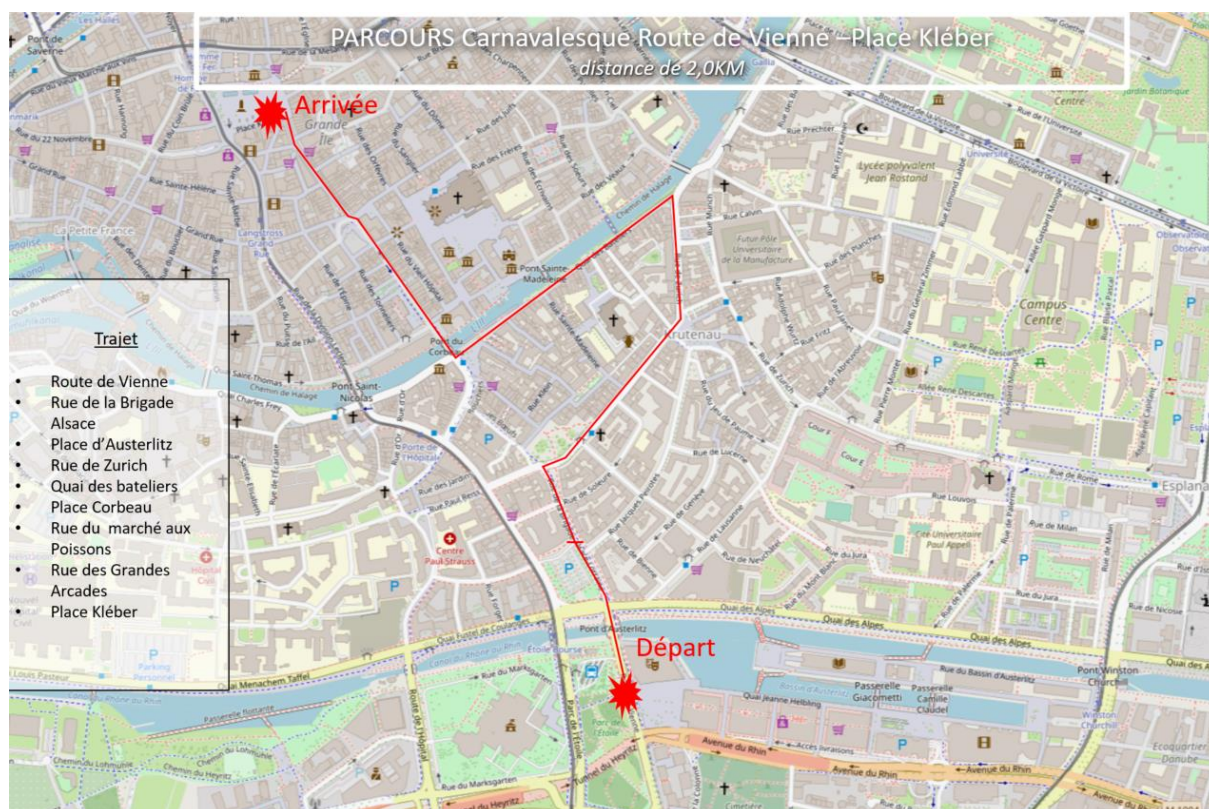
- Tout ce qui roule de manière non motorisé (par exemple vélo).
- Tout ce qui donne du rythme en musique (sonorisation autonome à la charge de l'association).
- Tout objet aérien ou volant qui prend de la hauteur.
- Tout ce qui rentre dans la thématique « **Joyusetés, tournicotis et confettis** ».

Nous privilégierons les actions proposant une interaction avec le public, sous toutes ses formes, pour permettre au public de voyager dans un monde imaginaire le temps d'un après-midi.

MODALITES PRATIQUES :

Date, lieu et heures :

Le défilé du Carnaval 2022 se déroulera le **26 mars 2022 de 14h11 à 18h** et passera par plusieurs rues du centre-ville (environ 2km).



Parcours prévisionnel en attente de validation

DOSSIER DE CANDIDATURE :

La réponse à cet appel à projet se fait uniquement par retour d'un dossier de présentation qui devra être envoyé à la collectivité au format électronique (PDF) et en langue française, comprenant :

- **Le dossier de demande de participation au Carnaval de Strasbourg complété et accompagné de la fiche-projet ;**
- Le descriptif détaillé avec visuels, nombre de participants et conditions techniques de réalisation pour s'assurer de la solidité et de la conformité des projets d'engins roulants ou volants, qui devront être soumis à contrôle au Service Evènements avant d'être autorisés à circuler sur l'espace public ;
- **Tout document promotionnel ou programme présentant votre structure**

- **Un budget annuel 2023 détaillé** de l'association ;
- **Un budget prévisionnel de l'opération** ;
- Dans le cas où le porteur est une association, **la copie des statuts du certificat d'inscription au tribunal judiciaire** ;
- **Une attestation d'assurance** responsabilité civile ;
- **La liste des partenaires associatifs ou autres** avec lesquels le porteur de projet souhaiterait présenter son projet et réaliser la prestation ;
- Tout document que le candidat jugera utile pour la bonne compréhension du projet.

Engagements de la Ville :

La Ville de Strasbourg prend à sa charge la fourniture ainsi que, le cas échéant, le montage/démontage des éléments suivants :

- La prise charge des frais engagés pour la participation à l'évènement;
- Les repas du dimanche 26 mars à midi pour les participants ;
- Le gardiennage ;
- Un dispositif de sureté : périmètre de barrière Vauban ;
- La mise en place d'une campagne de communication via le service Communication de la Ville ;
- La prise en charge des droits d'auteur. A fins de déclaration et de règlement le porteur du projet joindra au dossier d'organisation le programme des œuvres interprétées ou diffusées pendant la journée.

Engagements du porteur de projet :

Les prestations comprennent la mise en œuvre et la production du projet ainsi que les actions suivantes :

- Le personnel nécessaire et suffisant à l'organisation des moyens mis à disposition, et leurs mises en œuvres ;
- La participation aux réunions de coordination et de mise au point avec le service référent de la Ville ;
- Les assurances adéquates.

Calendrier de l'appel à projet :

La Ville de Strasbourg a le souci d'assurer la transparence et l'équité tout au long de ce présent appel à projets. Celui-ci se déroule en 3 étapes :

- **1^{ère} étape** : publication et diffusion de l'appel à projets en vue d'un dépôt des offres jusqu'au **03/02/2023 à 12h00 (Heure de Paris)** par mail en précisant en objet : « **APPEL À PROJETS – Programmation Carnaval 2023** » à : vanessa.baltzer@strasbourg.eu
- **2^{ème} étape** : sélection des animations par la Ville de Strasbourg sur la base de l'ensemble des critères cité et sur la bonne cohérence du cortège le **vendredi 10 février 2022**.
- **3^{ème} étape** : contractualisation par la conclusion d'une convention, via la signature du devis fourni, avec les prestataires dont l'offre aura été retenue. Le paiement de la

prestation aura lieu après la réalisation de celle-ci, sur la base d'une facture, saisie dans le logiciel Chorus Pro.

Sécurité / Situation sanitaire

Les prestataires s'engagent à instruire les personnels, placés sous leur autorité et travaillant sur site, des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celle des autres personnes présentes ; à cet effet, les informations et instructions leur seront données en ce qui concerne notamment les conditions de circulation et les dispositions à prendre en cas d'accident et de sinistre.

ANNULATION

Si l'annulation intervient jusqu'à 48h avant le début de la manifestation (soit avant le 24 mars à 14h11), la collectivité s'engage à rembourser les frais réellement engagés par les candidats retenus, sur présentation de justificatifs.

Si l'annulation intervient moins de 48h avant la manifestation la totalité des sommes de la prestation sera versée au prestataire.

Toute annulation sera notifiée par écrit.

Le dossier est à transmettre avant 03/02/2022 à 12h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « APPEL À PROJETS – Programmation Carnaval 2023 » à :

vanessa.baltzer@strasbourg.eu

Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à :

vanessa.baltzer@strasbourg.eu

ANNEXES

« Dossier de candidature au Carnaval de Strasbourg 2023 »

NOM DE LA STRUCTURE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

.....

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

NUMERO DE SIRENE OU SIRET :

INTITULE DE L'ANIMATION :

DESCRIPTION DE LA PROPOSITION (public, déroulement précis, supports utilisés,)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

.....

.....

.....

NOMBRE DE PARTICIPANTS – RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE (QUARTIERS)

.....

BUDGET

.....
.....

BESOINS PARTICULIERS

.....
.....
.....

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

 année

CHARGES	montant en €	PRODUITS	montant en €
60- Achats		70- 71- 72- Recettes propres	
(achats de marchandises, fournitures & petits équipements, fluides) <i>détailler</i>		- ventes de produits finis, prestations de services / marchandises, production stockée, production immobilisée	
		- participation des usagers	
		74- Subventions sollicitées	
		- Etat (<i>détailler</i>)	
61- 62- Services externes		- CNASEA	
(sous-traitance, location, entretien & réparation, assurance, documentation, intérimaires, honoraires, publication / communication, déplacements-missions, frais postaux & de téléphone, services bancaires -hors agios-) <i>détailler</i>		- Région	
		- Département(s)	
		- CUS	
		- Ville	
		Autres communes (<i>préciser</i>)	
63- Impôts et taxes			
64- Charges de personnel		- CAF	
- frais de personnels :		- Europe	
- charges sociales de l'employeur		- Autres (<i>y compris les organismes privés, préciser</i>)	
- autres <input type="text"/>			
65- Autres charges de gestion courante (logiciel...)		75- Autres produits de gestion courante	
		- dont cotisations	
68- Dotations aux amortissements & provisions d'exploitation		78- Reprises sur provisions d'exploitation	
66- Charges financières		76- Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
TOTAL		TOTAL	

Critères de sélection

Afin de départager les candidatures, les projets seront évalués selon les critères de sélection suivants :

1- L'adéquation de l'animation avec les objectifs mentionnés	50%
2- L'originalité du projet et le caractère carnavalesque	35%
3- L'adéquation entre les frais engagés et la proposition	10%
4- Les références sur des évènements similaires	5%